

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Convention entre le Département et l'association Espace Formation pour l'occupation de locaux de la MDSP de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la passation d'une convention, entre le Département et l'association Espace Formation, pour l'occupation de locaux de la MDSP de Port-Saint-Louis-du-Rhône sise 1, esplanade de la Paix à Port-Saint-Louis-du-Rhône, en vue de la mise en œuvre d'un projet intitulé « SAS Diagnostic Projet » dédié aux bénéficiaires du RSA,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport, ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à la convention initiale.

La signature de cette convention n'entraîne aucune incidence financière pour le Département.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée